

ne découle que 1 \$ seulement d'avantages. Autrement dit, c'est une perte sèche pour le gouvernement d'aider les fabricants. M. Heliwell, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, est cité dans cette étude. C'est un économiste aussi orthodoxe que possible. Il était d'avis que les subventions et les avantages fiscaux aux entreprises devaient être supprimés. Pour lui, si ces subventions devaient servir à acheter du matériel permettant à la fois de réduire la main-d'œuvre nécessaire et d'augmenter la production, alors l'entreprise n'avait qu'à s'adresser à n'importe quelle banque pour obtenir un prêt et acheter ce matériel. Si l'entreprise n'arrive pas à obtenir un prêt parce qu'elle ne peut pas prouver que son projet est viable, alors elle ne mérite pas de survivre et le gouvernement fédéral ne devrait sûrement pas l'aider. Tant pis pour les libéraux. Ils ont été gentils pour les entreprises alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Ce n'est pas payant de rendre service à des ingrats.

La situation économique de l'époque explique l'évolution du panier fiscal, notamment l'importance croissante de l'impôt sur le revenu par rapport à la taxe sur les ventes des fabricants. La situation politique était aussi un facteur.

En 1967, la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, acclamée dans le monde entier comme un point tournant dans l'histoire de la fiscalité, est arrivée à la conclusion que, comme il serait possible de répartir le fardeau fiscal plus équitablement en faisant appel à l'impôt sur le revenu plutôt qu'à la taxe de vente, nous devrions l'utiliser davantage. La Commission en a même conclu que le gouvernement fédéral devrait, à terme, abandonner le champ de la taxe de vente aux provinces.

À la suite du débat public sur le rapport de la Commission, les Canadiens en sont venus, de façon générale, à associer l'impôt sur le revenu avec un régime fiscal équitable. Nous avons commis une autre erreur en nous laissant convaincre par le milieu des affaires de ne pas donner suite au rapport de la Commission Carter. Nous aurions dû l'accepter et le mettre en œuvre. Le pays en a souffert en conséquence.

Cette tendance à long terme des modes de perception s'est graduellement inversée ces dernières années. Depuis 1984, l'impôt perçu sur les sociétés a augmenté, en termes réels, de 21 p. 100, l'impôt sur le revenu des particuliers, de 46 p. 100, et les taxes à la consommation, de 67 p. 100. L'importance attachée à ces dernières sera encore plus prononcée lorsque, en 1991, si la TPS est adoptée, la taxe de vente fédérale permettra de percevoir 1,1 milliard de dollars supplémentaires. En plus d'étayer les hausses récentes de la part des recettes fiscales fédérales provenant des taxes à la consommation, l'adoption de la TPS créera une structure fiscale qui se prêtera à d'autres majorations de la part des recettes fiscales fédérales tirée de cette source, et ira même jusqu'à l'encourager.

Même si la TPS ne sera que de 7 p. 100 au départ, beaucoup d'analystes fiscaux font valoir que pour tirer le meilleur parti des structures créées dans les secteurs tant public que privé pour l'administrer, il faudrait que le taux dépasse 10 p. 100. Autrement dit, si le taux est inférieur à 10 p. 100, les dépenses engagées pour percevoir la taxe ne sont pas justifiables.

La plupart des pays qui ont instauré une telle taxe en ont peu de temps après porté le taux à 18, voire 23 p. 100. La Nouvelle-Zélande, qui a adopté il y a trois ans une taxe sur les produits et services semblable à celle envisagée par le gouvernement canadien en a récemment porté le taux de 9 p. 100 à 12,5 p. 100.

Le sénateur Lucier: Me permettriez-vous de poser une question?

Le sénateur Gigantès: Volontiers.

Le sénateur Lucier: Vous parlez d'autres pays où une TVA existe. On ne cesse de signaler que le taux de cette taxe s'est accru dans ces pays. Est-ce que quelqu'un s'est arrêté au fait que le Québec a déjà accepté de fondre sa taxe à la TPS? En réalité, les contribuables du Québec devront acquitter deux TPS. Je ne crois pas qu'ils soient encore conscients de ce qui va leur tomber dessus dans un an ou deux.

D'après moi les Québécois constateront dans un an ou deux qu'ils acquittent déjà une TPS de 18 p. 100 parce que le gouvernement du Québec profite de la TPS pour éliminer sa taxe de vente et imposer sa propre TPS. Il y a actuellement une taxe de vente sur les produits au Québec. Il y en aura bientôt une sur les services. Avez-vous eu l'occasion d'examiner cette situation que je trouve quelque peu suspecte? C'est même cette question qui a amené le ministre du Revenu du Québec, pour qui ce geste serait injuste et onéreux pour les Québécois, à démissionner.

Le sénateur Gigantès: Si le gouvernement du Québec veut harmoniser sa taxe avec la TPS, dont l'assiette est plus large que celle de la taxe de vente provinciale, et rejeter le blâme sur le gouvernement, ce qui est typique d'un gouvernement provincial, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire.

Oui, les Québécois se rendront compte que, au lieu de payer 9 p. 100 de taxe comme ils le faisaient jusqu'à maintenant, ils paieront soudainement 18 p. 100. Comme je l'ai signalé plus tôt, le coût d'application de la taxe représente environ 9,3 p. 100 des ventes. Ce sera sans doute les consommateurs qui finiront par payer pour cela. Compte tenu de la hausse probable des prix, le consommateur québécois paiera donc une TPS équivalant à 25 p. 100. Que peut-on faire? Si vous vous rangez du côté de M. Mulroney, vous vous retrouvez devant une taxe de 25 p. 100. Si vous êtes un quadrupède, vous perdez une jambe.

Le sénateur Lucier: Ce que je voulais dire, c'est que je me demande si les Québécois qui paieront cette taxe ont vraiment été consultés. Comprennent-ils ce qui va leur arriver? Ils ne semblent pas avoir bien compris. Personne ne s'est donné la peine de leur expliquer à cause des autres problèmes que connaît le Québec dans le moment. Il y a une commission au Québec actuellement qui monopolise l'attention des médias. Il me semble que les Québécois n'ont pas été informés de ce qui les attend. Ils finiront un jour par comprendre ce que vous avez dit au sujet de la hausse de taxe qu'ils subiront, mais il sera peut-être trop tard. Ils seront pris par surprise. C'est ça que je voulais dire.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Lucier, je n'ai pas vu d'études dans la presse québécoise ou dans des revues savantes sur la façon dont les Québécois voient cette nouvelle taxe. La presse québécoise ne critique généralement pas les politiques du gouvernement Mulroney. Ils préférèrent s'en prendre à d'autres. C'est évidemment un droit tout à fait démocratique que de s'en prendre à qui on veut. Toutefois, les Québécois sont généralement très perspicaces. Je pense que les Québécois savent à quoi s'en tenir sur les effets de la taxe. Mais les gens d'affaires au Québec ne sont pas différents des gens d'affaires partout ailleurs. La grande entreprise, qu'on adore appeler